

Entreprises

SEALOCK : 1ère PME française dans le secteur de la Chimie à s'engager pour la norme ISO 26000, relative à la responsabilité sociétale des entreprises

Évaluée très favorablement par Bureau Veritas vis à vis des objectifs de la norme ISO 26000 relative à la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), SEALOCK est la première PME française dans le secteur de la chimie et la première entreprise européenne dans le secteur des colles industrielles à s'investir dans une démarche d'évaluation de son engagement.

La norme ISO 26000 est une norme relative à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Elle définit par des lignes directrices comment les entreprises à travers leurs organisation peuvent contribuer au développement durable dans sept grands domaines d'action : Gouvernance, Droits de l'homme, Relations et conditions de travail, Environnement, Loyauté des Pratiques, Questions relatives aux consommateurs et engagement sociétal (communauté et développement local).

SEALOCK, spécialiste de la fabrication de colles industrielles (Hot-Melt et Aqueuse sans solvant) a fait évaluer son niveau d'intégration de la RSE par l'organisme certificateur Bureau Veritas. Les bons résultats obtenus lors de l'audit témoignent qu'au sein de l'entreprise, les valeurs prônées par la RSE font partie depuis toujours de la culture d'entreprise.

Jean-Marc BARKI, dirigeant de SEALOCK, considère la démarche RSE comme un outil de progrès. : « L'évaluation ISO 26000 est un moyen de faire progresser l'entreprise pour répondre aux exigences de l'industrie et de nous améliorer au niveau humain en tenant compte de l'environnement dans lequel nous vivons. Plus que jamais, SEALOCK axe sa stratégie sur la qualité en tenant compte de son environnement interne et externe : c'est une vision à 360°. »

Déjà certifié ISO9001 et ISO14001, SEALOCK concrétise avec l'évaluation ISO26000 son engagement depuis de nombreuses années pour le développement durable mais plus encore pour la RSE, qui est dans ses gènes. En 2010, SEALOCK était récompensée par le Trophée Régional de la Performance Environnementale et en 2011, elle signait la Charte Environnementale de la FIPEC (Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs) mais aussi la Charte de la Médiation de la Sous-traitance dans le cadre des relations PME/Grands Groupes avec l'Observatoire du Hors Media.

Jeudi 21 Juin 2012
BK

Source :
<http://www.francematin.info>

© 2006 - 2009 - Topix Presse - France Matin Reproduction sur tous supports interdite sauf accord écrit préalable de l'éditeur - Tél n° Azur : 0820 821 453 - <mailto:contact@francematin.info>